

LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE ENVIRONNEMENTALE FACE AU DROIT

LA NUIT DU DROIT

Vendredi 3 octobre

14h30 : Allocutions d'ouverture

Julie Couturier, présidente du Conseil national des barreaux
Magali Lafourcade, secrétaire générale de la Commission nationale
consultative des droits de l'Homme (CNCDH)

14h45 : Keynote speaker

Michel Forst, rapporteur spécial des Nations-Unies pour les défenseurs de l'environnement

**15h00 : Table ronde 1 - Désobéissance civile et défense de l'environnement :
un défi démocratique**

Modération : Laurence Roques, responsable du groupe de travail : droit environnement

Marie Jadoul, ancienne avocate, doctorante au Centre de recherche interdisciplinaire sur la
déviance et la pénalité de l'Université Catholique de Louvain

Apolline Cagnat, responsable juridique, Greenpeace France

Marine Yzquierdo, avocate au barreau de Paris

Peter Tee, mouvement de soutien des défenseurs de l'environnement

16h30 : Table ronde 2 - Le juge face à la désobéissance civile environnementale

Modération : Clotilde Lepetit, membre du groupe de travail : droit environnement

Paul Mathonnet, avocat au conseil d'Etat et à la Cour de cassation

Cécile Barrois de Sarigny, adjointe au Défenseur des droits chargée de l'accompagnement des
lanceurs d'alerte

Claire Dujardin, avocate au barreau de Toulouse

Nicolas Bonnal, président de la Chambre criminelle de la Cour de cassation

Jean-Philippe Rivaud, avocat général à la Cour d'appel de Douai, président de l'Association
française des magistrats pour la Justice environnementale

18h00 : Conclusion

LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE ENVIRONNEMENTALE FACE AU DROIT

INFORMATIONS PRATIQUES

Vendredi 3 octobre

14h30 - 18h



Auditorium du CNB & Visio

Accessibilité : Pour les besoins d'accessibilité spécifiques veuillez nous contacter à evenement@cnb.avocat.fr avec pour objet :
« Colloque | La désobéissance civile environnementale face au droit 03/10 »

Évènement gratuit

Niveau : tout avocat

Contact : evenement@cnb.avocat.fr

*Le présent colloque se déroule conformément aux modalités mises en place par le Conseil national des barreaux pour la formation continue obligatoire des avocats, **soit 3h30 de formation délivrées**. Une attestation de fin de formation précisant le nombre d'heures effectivement suivies vous sera transmise par e-mail à l'issue de l'événement.*

